



## voisinage limite de propriété

Par **colinus**, le **05/02/2019** à **18:13**

bonjour, suite à une rénovation de notre maison avec architecte : alors que nous entamons la première tranche qui consistait en la démolition d'un cabanon pour reconstruire ensuite selon "les règles de l'art" et reconstruction

nous découvrons que le voisin a empiété sur la propriété profitant de l'inaccessibilité/invisibilité de la limite de propriété pour construire des niches qui lui ont permis d'avoir une penderie et une bibliothèque.

Nous l'avons informé de la réalisation de ces travaux ; nous entretenons des relations de bon voisinage.

L'entreprise de maçonnerie a immédiatement arrêté les travaux ; l'architecte demande l'intervention d'un géomètre, j'ai contacté un géomètre qui me conseille de signer une attestation commune de reconnaissance de limite de propriété en ces termes :

*la limite de propriété entre nos deux parcelles respectivement XXX et YYY*

*est au droit des murs extérieurs de nos bâtiments respectifs.*

*Pour faire valoir ce que de droit*

ce qui arrangerait tout le monde reprise des travaux , gratuité (si géomètre toute opérations confondues compter 5 semaines

j'aimerais avoir votre avis et conseil

avec mes remerciements